

Montreuil,
le mardi 30 mars 2021

Émetteur : David Blanchard, Consultant/formateur - Institut 4.10 - dblanchard@institutquatredix.fr
Eléonora Russo, Chef de projet formation - Ucanss - formation@ucanss.fr

Objet : Santé au travail Interbranche - Formation des référents en santé et sécurité au travail (RSST)

Madame, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit la professionnalisation des référents en santé et sécurité au travail.

Cette formation a pour objectif de permettre aux référents santé, qui ne sont pas, sauf exception, des préventeurs professionnels, d'accomplir leur mission au mieux. D'une durée de trois jours, elle a été validée par la commission paritaire santé et elle est dispensée par le cabinet Sofis dans les locaux des différents sites de l'Institut 4.10.

I - OBJECTIFS

- connaître le contexte réglementaire, comprendre les obligations de l'organisme
- connaître les différents acteurs, situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité
- se positionner comme référent santé dans l'organisme
- participer à l'analyse et à l'évaluation des risques professionnels
- contribuer à la mise en place d'une démarche de prévention et d'un plan d'action local
- contribuer à l'élaboration et/ou la mise à jour des documents santé et sécurité.

II - PROGRAMME

Le contexte réglementaire

Enjeux et statistiques sur la prévention des risques professionnels	<ul style="list-style-type: none">• conséquences d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle• statistiques nationales• enjeux de la prévention• orientations institutionnelles
La fonction de référent en santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none">• rôle et mission du référent• lien avec les différents acteurs (CSE*, médecin du travail...)
Les différents acteurs et leurs rôles respectifs	<ul style="list-style-type: none">• Les différents acteurs et leurs rôles respectifs • intérêt de la démarche pluridisciplinaire• les acteurs de la prévention et leurs rôles respectifs (médecin du travail, CARSAT, inspecteur du travail...)

Le CSE



Obligations et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> responsabilité de l'employeur, de l'encadrement, des travailleurs notion de responsabilité civile et pénale notion d'obligation de sécurité et de résultat
La prévention, définition et notions importantes	<ul style="list-style-type: none"> conséquences d'un accident du travail enjeux de la prévention définition AT/MP, trajet... notions de danger, situation dangereuse, événement indésirable et dommage, mécanisme d'accident différentes valeurs de la prévention notion de danger grave et imminent
La conduite de projet en prévention	<ul style="list-style-type: none"> différentes étapes d'un projet en santé et sécurité notions de points de vue divergents prise en compte des résistances
L'évaluation des risques/le document unique	<ul style="list-style-type: none"> cadre réglementaire différentes étapes de l'évaluation des risques comité de rédaction analyse des risques (unité de travail, méthodologie...) élaboration de mesures de prévention
Les risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> RPS définition : stress, violence interne, violence externe... facteurs de RPS indicateurs évaluation des risques psychosociaux dans le document unique
Les troubles musculo-squelettiques (TMS) et le travail sur écran	<ul style="list-style-type: none"> TMS définition et conséquences facteurs de TMS analyse d'une situation de travail spécificités du travail sur écran
Les registres et documents en prévention	<ul style="list-style-type: none"> registre de déclaration des accidents du travail bénins registre de signalement de dangers graves et imminents fiche entreprise rapport annuel d'activité du médecin du travail programme annuel de prévention rapport annuel de prévention
L'analyse d'accident du travail	<ul style="list-style-type: none"> différentes étapes de l'analyse d'un accident outils d'analyse élaboration de mesures de prévention
La formation en santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> présentation des différentes formations obligatoires en santé et sécurité au travail

III - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

- en inter : 574 € par stagiaire

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Ce module bénéficie d'une prise en charge au titre du plan à hauteur de 40% pour l'Interbranche.

2021 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2021 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) .

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

IV - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de cette formation dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à cette formation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle